

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL
DISTRICT CENTRAL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU
31 DÉCEMBRE 2021 ET IMPOSANT UNE COTISATION**

Vu l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

Vu le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux Sociétés de développement commercial (03-108);

À la séance du 7 décembre 2020, le conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville décrète :

1. Aux fins du présent règlement :

1° le mot « local » signifie toute partie d'une unité d'évaluation d'un immeuble non résidentiel ou d'un immeuble résidentiel visé à l'article 244.31 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) qui fait l'objet d'un bail non résidentiel distinct auquel est partie le propriétaire, est destinée à faire l'objet d'un tel bail, est occupée à des fins non résidentielles de façon exclusive par le propriétaire ou est destinée à être ainsi occupée par lui;

2° le mot « Ville » signifie la Ville de Montréal;

3° la superficie d'un établissement d'entreprise est égale à la superficie de tout local qu'il occupe dans un même immeuble plus ou moins 5 %.

2. Le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 qui figure à l'annexe A est approuvé.

3. Aux fins de ce budget, il est imposé à tout membre de cette société une cotisation au taux de 0,09301 \$ le pied carré, multiplié par la superficie de l'établissement d'entreprise d'un membre.

À la cotisation doivent être ajoutées la T.P.S. et la T.V.Q.

Malgré l'alinéa précédent, la cotisation d'un établissement d'entreprise dont la superficie n'excède pas 2 000 pi² est de 75,00 \$.

4. Lorsqu'un membre occupe dans un même immeuble, aux fins d'un même établissement d'entreprise, plusieurs locaux faisant l'objet de baux distincts, la cotisation prévue à l'article 3 n'est facturée qu'une seule fois pour l'ensemble des locaux occupés par ce membre aux fins de cet établissement d'entreprise.

5. Malgré l'article 3, la cotisation imposée ne peut être inférieure à 75,00 \$ ni supérieure à 900,00 \$.

6. Toute demande de correction de la superficie de l'établissement d'entreprise doit être formulée au Service des finances de la Ville au plus tard 60 jours après l'expédition du compte de cotisation.

7. La cotisation est perçue selon les modalités qui suivent :

1° eu égard à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de cotisation, les dispositions relatives à l'intérêt et à la pénalité sur les arrérages de taxes prévues au règlement annuel sur les taxes adopté par le conseil de la Ville, s'appliquent;

2° eu égard au mode de paiement :

a) si le montant dû est inférieur à 300 \$: en un versement unique, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

b) si le montant dû est de 300 \$ ou plus, au choix du débiteur :

i) soit en un versement unique, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville;

ii) soit en deux versements égaux, le premier, au plus tard le 30^e jour qui suit l'expédition du compte par la Ville, et le second, au plus tard le 90^e jour qui suit le dernier jour où peut être fait le premier versement.

Lorsqu'un jour mentionné au paragraphe 2 du premier alinéa survient un jour non ouvrable, le versement doit être fait au plus tard le premier jour ouvrable qui le suit.

8. Lorsque la correction d'une donnée servant de base au calcul de la cotisation entraîne une correction du montant de la cotisation imposée à un membre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le membre dont la cotisation est ainsi corrigée doit payer un supplément de cotisation à la Ville ou, selon le cas, celle-ci doit effectuer un remboursement de cotisation à ce membre.

Aucun supplément de cotisation n'est exigé d'un membre et aucun remboursement n'est effectué par la Ville lorsque la cotisation imposée est corrigée d'un montant de moins de 50,00 \$, excluant la T.P.S. et la T.V.Q.

ANNEXE A
SDC DISTRICT CENTRAL – BUDGET 2021

GDD1201388008

SDC District central
Budget 2021 - Version finale

Mise à jour 2020-09-24

	Budget 2020	Prévision 2020	Budget 2021	Variance
REVENUS				
Cotisation des membres	738 401,00 \$	736 492,00 \$	740 256,00 \$	3 764,00 \$
Contribution Arrondissement Ahuntsic-Cartierville	60 000,00 \$	100 000,00 \$	100 000,00 \$	- \$
Fond pour des initiatives en développement économique (SIDE)	- \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	- \$
Programme d'amélioration des affaires SDC (ville centre)	70 000,00 \$	100 000,00 \$	85 000,00 \$	(15 000,00) \$
Campagne de socio financement de la Ville de Montréal	- \$	25 000,00 \$	- \$	- \$
Commandite	6 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Subvention salariale	- \$	46 981,40 \$	- \$	(46 981,40) \$
Intérêts	2 500,00 \$	3 354,32 \$	3 259,21 \$	(95,11) \$
	876 901,00 \$	1 031 827,72 \$	948 515,21 \$	(83 312,51) \$

DÉPENSES				
FRAIS D'ADMINISTRATION				
Salaires et charges sociales	105 360,00 \$	110 860,00 \$	118 733,00 \$	7 873,00 \$
Recrutement	1 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Loyer et stationnement	22 800,00 \$	26 038,39 \$	29 300,00 \$	3 261,61 \$
Frais de bureau	6 000,00 \$	2 778,40 \$	6 000,00 \$	3 221,60 \$
Honoraires professionnels	11 200,00 \$	11 112,52 \$	11 200,00 \$	87,48 \$
Honoraires des vérificateurs	6 000,00 \$	5 500,00 \$	6 000,00 \$	500,00 \$
Frais de représentation	1 300,00 \$	1 400,93 \$	1 300,00 \$	(100,93) \$
Informatique	6 000,00 \$	7 751,74 \$	6 400,00 \$	(1 351,74) \$
Entretien et réparations	2 600,00 \$	1 863,00 \$	2 600,00 \$	737,00 \$
Télécommunications	3 322,85 \$	4 724,75 \$	4 900,00 \$	175,25 \$
Fournitures de bureau	3 000,00 \$	3 346,12 \$	3 350,00 \$	3,88 \$
Assurances	600,00 \$	593,00 \$	600,00 \$	7,00 \$
Frais d'intérêts et bancaires	500,00 \$	1 208,90 \$	500,00 \$	(708,90) \$
Réunions du conseil d'administration	2 050,00 \$	775,15 \$	2 050,00 \$	1 274,85 \$
	171 732,85 \$	177 952,90 \$	194 933,00 \$	16 980,10 \$

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Budget 2020	Prévision 2020	Budget 2021	Variance
Focus Groupe / Ateliers / Causerie	3 600,00 \$	588,14 \$	3 600,00 \$	3 011,86 \$
Salons, événements, représentation et démarchage	3 000,00 \$	3 000,00 \$	5 000,00 \$	2 000,00 \$
Accueil d'entreprises, investisseurs, agents immobilier, acheteurs, outils	3 000,00 \$	- \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Bourse entrepreneur	10 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Étude économique	- \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$
Écocompteurs	- \$	10 098,00 \$	10 000,00 \$	(98,00) \$
Forum	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Partenariats (Mstyle, Vestchpro, etc.)	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Membership divers	5 200,00 \$	5 471,94 \$	5 200,00 \$	(271,94) \$
Initiative pour répondre à l'enjeux de main d'œuvre	5 000,00 \$	3 500,00 \$	5 000,00 \$	1 500,00 \$
Projet à développer - textile (ex: Grande vente)	8 000,00 \$	- \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$
Frais de gestion et de développement de projet	96 000,00 \$	102 000,00 \$	113 184,00 \$	11 184,00 \$
Campagne de socio financement (Ville de Montréal)	- \$	25 000,00 \$	- \$	(25 000,00) \$
	138 800,00 \$	159 658,08 \$	169 984,00 \$	10 325,92 \$

ANIMATION ET ÉVÉNEMENTS				
Animation	47 000,00 \$	2 000,00 \$	48 000,00 \$	46 000,00 \$
Publicité et promotion	10 500,00 \$	10 500,00 \$	10 800,00 \$	300,00 \$
Photographie et vidéos	4 000,00 \$	2 000,00 \$	4 100,00 \$	2 100,00 \$
Achat et location de matériel	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
Sous-traitants	7 207,00 \$	5 592,88 \$	7 400,00 \$	1 807,12 \$
Frais de gestion et de développement de projet	32 250,00 \$	32 250,00 \$	29 230,00 \$	(3 020,00) \$
Sécurité	200,00 \$	- \$	205,00 \$	205,00 \$
	104 157,00 \$	52 342,88 \$	102 735,00 \$	50 392,12 \$

COMMUNICATION ET MARKETING				
Site web	6 300,00 \$	6 300,00 \$	6 300,00 \$	- \$
Branding / stratégie	25 000,00 \$	25 000,00 \$	25 000,00 \$	- \$
Blogue et médias sociaux	30 000,00 \$	30 000,00 \$	30 000,00 \$	- \$
Publicité et promotion	100 000,00 \$	75 000,00 \$	100 000,00 \$	25 000,00 \$
Commandites	2 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Outil de communication	15 000,00 \$	18 897,00 \$	20 000,00 \$	1 103,00 \$
Frais de gestion et de développement de projet	31 750,00 \$	31 750,00 \$	42 410,00 \$	10 660,00 \$
Photographies et vidéo	21 000,00 \$	22 175,00 \$	22 000,00 \$	(175,00) \$
	231 050,00 \$	209 122,00 \$	246 710,00 \$	37 588,00 \$

SERVICES AUX MEMBRES	Budget 2020	Prévision 2020	Budget 2021	Variance
Répertoire et mise à jour	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	- \$
Mobilité district central	4 000,00 \$	- \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$
Séminaires et conférences	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
5 à 7 de réseautage	8 000,00 \$	5 200,00 \$	8 000,00 \$	2 800,00 \$
CRM	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	- \$
Volet de mise en valeur des entreprises du territoire	4 000,00 \$	1 000,00 \$	4 000,00 \$	3 000,00 \$
Assemblées générales + AGB	6 600,00 \$	5 000,00 \$	6 600,00 \$	1 600,00 \$
Frais de gestion et de développement de projet	31 150,00 \$	31 150,00 \$	51 190,00 \$	20 040,00 \$
Autres projets	- \$	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
	69 750,00 \$	56 350,00 \$	91 790,00 \$	35 440,00 \$

AMÉNAGEMENT ET OPÉRATIONS	Budget 2020	Prévision 2020	Budget 2021	Variance
Comité transport	14 500,00 \$	9 500,00 \$	12 000,00 \$	2 500,00 \$
Comité aménagement	13 000,00 \$	6 500,00 \$	15 000,00 \$	8 500,00 \$
Aménagement urbain (illumination, oriflamme, mobilier, etc.)	- \$	- \$	- \$	- \$
Occupation transitoire terrain vacant	35 000,00 \$	15 000,00 \$	35 000,00 \$	20 000,00 \$
Parking Day	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
Art urbain (mural, exposition, sculpture, etc.)	10 000,00 \$	20 000,00 \$	10 000,00 \$	(10 000,00) \$
Frais de gestion et de développement de projet	20 650,00 \$	21 650,00 \$	17 789,00 \$	(3 861,00) \$
Matériel d'opération	1 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
	96 150,00 \$	72 650,00 \$	91 789,00 \$	19 139,00 \$

AUTRES DÉPENSES	Budget 2020	Prévision 2020	Budget 2021	Variance
Amortissement des immobilisations corporelles	1 950,00 \$	1 950,00 \$	1 950,00 \$	- \$
Mauvaises créances	44 304,06 \$	44 189,52 \$	44 415,36 \$	225,84 \$
Mauvais créance COVID-19	- \$	58 601,06 \$	59 220,48 \$	
	46 254,06 \$	104 740,58 \$	105 585,84 \$	845,26 \$
Dépenses	857 893,91 \$	832 816,44 \$	1 003 526,84 \$	170 710,40 \$
Surplus / déficit	19 007,09 \$	199 011,28 \$	(55 011,63) \$	
	Budget 2020	Prévision 2020	Budget 2021	
Excédent provenant des cotisations en 2017	276 904,93 \$	329 030,00 \$	528 041,28 \$	
Projet porteur - Plateforme de communication			(100 000,00) \$	
Aménagement du bureau de la SDC			(25 000,00) \$	
Solde	295 912,02 \$	528 041,28 \$	373 029,65 \$	373 029,65 \$